



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Dévoilement du « pilier solidarité » du gouvernement du Québec Un manque flagrant de conviction

Québec, 30 octobre 2013 – Le gouvernement du Québec a dévoilé aujourd’hui ses orientations en matière de solidarité sociale. Si, d’un côté, le Collectif pour un Québec sans pauvreté reconnaît que le gouvernement semble enfin vouloir combattre l’inertie qui caractérise son action de lutte à la pauvreté depuis 10 ans, de l’autre, il critique l’insuffisance de la hausse de revenu consentie aux personnes assistées sociales vivant seules.

Parmi les mesures annoncées par la ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale, madame Agnès Maltais, plusieurs vont dans le sens de consensus établis au cours des dernières années au sein des mouvements sociaux, notamment l’amélioration du financement des groupes communautaires, la mise sur pied d’une campagne de lutte aux préjugés envers les plus pauvres et l’augmentation du revenu des personnes seules à l’aide sociale. « Après avoir admis qu’il était impossible de vivre en santé et de préserver sa dignité avec un revenu inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 1 300 \$ par mois pour une personne seule, il restait au gouvernement du Québec à se mettre en marche vers cet objectif, ce qu’il vient de faire. Il s’agit là d’un pas, certes, mais d’un trop petit pas » d’affirmer Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Cependant, considérant l’écart qui va demeurer entre le revenu des personnes assistées sociales visées par la bonification d’aujourd’hui et la couverture de leurs besoins, force est de constater le manque de conviction flagrant du gouvernement, qui se traduit par une bonification franchement insuffisante. « On est encore très loin de la cible de la MPC, reconnue par touTEs comme étant le minimum vital. Même en additionnant tous les transferts gouvernementaux auxquels elles ont droit, il manque plus de 500 \$ chaque mois aux personnes assistées sociales vivant seules pour atteindre cette cible. Et

cela, c'est sans compter l'augmentation prévisible des produits alimentaires, des loyers et des tarifs d'électricité » de relativiser M. Petitclerc.

Selon le Collectif, le gouvernement du Québec devra faire un effort supplémentaire s'il veut prouver sa volonté d'améliorer le sort des personnes en situation de pauvreté. Les annonces qu'il vient de dévoiler manquent de conviction et, quoi qu'en dise sa stratégie de communication, laisseront les taux de pauvreté inchangés – c'est-à-dire qu'unE QuébécoiSE sur dix sera toujours dans l'incapacité de couvrir ses besoins de base.

« Ces efforts supplémentaires pourraient prendre plusieurs formes : augmenter le salaire minimum, mettre fin au détournement des pensions alimentaires, mettre fin aux catégories à l'aide sociale, etc., toutes des mesures qui feraient une nette différence dans les conditions de vie des personnes pauvres » de conclure M. Petitclerc.

— 30 —

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications.

Cellulaire : 418-930-5969

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca.

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca